



Loi-cadre :

Un projet qui ne tient pas compte de la diversité des entreprises, ni de la pluralité de leurs activités.

Portant la voix des Chargeurs, l'AUTF appelle les parlementaires à privilégier une trajectoire de décarbonation réaliste, équitable et économiquement soutenable.

La Commission développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale a amendé le projet de loi-cadre relatif au développement des transports, le 2 juillet dernier.

La décarbonation du transport est un défi que les Chargeurs français assument pleinement. Mais pour réussir, cette transition suppose un juste équilibre : entre ambition climatique et réalité économique, entre compétitivité des acteurs français et enjeux de souveraineté nationale et entre engagement individuel et responsabilité collective.

L'AUTF, qui a eu l'occasion de s'exprimer lors des auditions parlementaires et auprès des représentants de plusieurs ministères pour les nourrir de ses contributions, attire leur attention et formule ses vives réserves.

Un projet décorrélié des réalités opérationnelles :

Une trajectoire électrique unique

L'AUTF regrette le fait qu'aucune étude de faisabilité, ni d'impact sur la compétitivité des entreprises n'ait été effectuée par filière, pour cette trajectoire.

En effet, la diversité des entreprises françaises, la pluralité de leurs secteurs d'activités et l'hétérogénéité rend une approche unique difficile à tenir. Pour exemple : les filières opérant en milieu ATEX (atmosphères explosives)...

> L'AUTF demande la mise en place d'ajustements sectoriels.

L'extension des obligations aux entreprises opérant leur transport en compte propre

L'AUTF rappelle que les Chargeurs opérant leur transport en compte propre issus de secteurs comme la meunerie, la blanchisserie industrielle, le béton prêt à l'emploi, les matériaux de construction et travaux publics, les grossistes ou le secteur agricole sont déjà engagés pour le verdissement de leurs transports, notamment en adoptant des carburants alternatifs ou des véhicules électriques.

Pour ce faire ils subissent les mêmes contraintes et défis de décarbonation que les transporteurs publics (financiers, techniques, organisationnels et humains).

L'AUTF regrette le fait que le projet de loi-cadre impose aux entreprises opérant leur transport en compte propre un levier unique de décarbonation, sans aucune évaluation de la faisabilité ou des impacts, faisant fi de la pluralité des activités des Chargeurs.

> L'AUTF demande le retrait de l'extension de ces obligations

Un dispositif de sanctions imposé aux Chargeurs concernant l'obligation de transmission des données et l'atteinte de résultats

L'obligation de recourir à des prestations de transport à zéro émission, sous peine de sanctions, fait peser un risque significatif sur les entreprises sans pour autant garantir une accélération effective de la transition écologique. Cette approche risque, en outre, de créer des distorsions de concurrence au bénéfice d'acteurs étrangers, d'accélérer la délocalisation de certaines activités.

En l'absence d'étude de faisabilité et d'impact par filière, il apparaît prématuré d'assortir cette obligation d'une sanction en cas de non-atteinte de la trajectoire, d'autant plus qu'elle vise à imposer un levier unique de décarbonation aux donneurs d'ordres.

> L'AUTF demande la suppression des sanctions et invite les parlementaires à rétablir la dimension incitative du texte pour permettre aux Chargeurs d'opter pour les modalités et leviers de décarbonation les plus adaptés à leurs modèles opérationnels et économiques.

Une trajectoire ferroviaire imposée

Alors que l'accès aux infrastructures, la qualité de l'offre de services mais également la capacité des Chargeurs à transférer et à massifier leurs flux selon leurs activités sont des facteurs décisifs de passage au transport ferroviaire pour les Chargeurs (cf [Baromètres de perception des Chargeurs – Transport Ferroviaire pour l'année 2025 p25](#)), le projet ainsi posé risque d'entamer la compétitivité des entreprises, notamment de celles dont les activités ne permettent pas le recours au transport ferroviaire.

L'AUTF regrette enfin, là encore, le fait qu'aucune étude de faisabilité, ni d'impact sur la compétitivité des entreprises n'ait été prévue pour cette trajectoire ferroviaire.

> Elle demande la suppression de cette trajectoire.

Une transition écologique pragmatique et cohérente

Les tensions commerciales de ces derniers mois l'ont rappelé avec brutalité : le transport de marchandises n'est pas un secteur parmi d'autres - c'est un maillon de souveraineté et de compétitivité.

Aux côtés des constructeurs, énergéticiens, transporteurs, opérateurs d'infrastructures, commissionnaires de transport, consommateurs, collectivités locales, État et Union européenne, les Chargeurs français investissent, s'adaptent, innovent et accompagnent, sans attendre : la transition écologique est au cœur de leurs stratégies.

Une transition réussie ne pourra s'accomplir pleinement que dans des conditions qui permettront aux entreprises d'atteindre des objectifs de décarbonation qui renforcent leur compétitivité.

L'AUTF appelle les parlementaires à privilégier une démarche incitative plutôt que limitative et contraignante, afin de permettre une transition écologique pragmatique et cohérente, au regard de la disponibilité des moyens, du développement des infrastructures privées et publiques, mais surtout en tenant compte des réalités économiques et opérationnelles des Chargeurs.

Elle propose notamment en conséquence de retenir l'amendement prévoyant que le recours au transport ferroviaire ou fluvial puisse compenser l'absence de recours au transport routier électrique, sans imposer de modalités de justification contraignantes.

Contact presse

Chloée de la Simone – Responsable de la communication

chloee.delasimone@autf.fr

T 06 17 01 49 79

AUTF – 91 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris

L'AUTF - Multisectorielle et résolument multimodale depuis plus de 30 ans

Association professionnelle des Chargeurs, l'Association des Utilisateurs de Transport de Fret représente et accompagne les entreprises industrielles, agricoles et commerciales dont l'activité nécessite le transport de marchandises (import / export / distribution nationale) quels que soient les modes de transport (routier, ferroviaire, fluvial, maritime ou aérien).

Multisectorielle et résolument multimodale, l'action de l'AUTF s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration de la performance économique et environnementale des chaînes de transport au service de la compétitivité et des enjeux RSE des entreprises ainsi que de l'attractivité du territoire.

Implantée dans plusieurs régions, l'AUTF réunit les responsables Supply Chain, logistique, transport, achats de prestations logistiques et transport de plus de 150 entreprises – grands groupes et entreprises, ainsi que 25 fédérations sectorielles.

Au travers de commissions et de groupes de travail spécifiques, elle accompagne ses adhérents face aux enjeux politiques, économiques et sociétaux liés au transport de marchandises ainsi qu'aux évolutions du secteur, les fédère autour d'un partage de bonnes pratiques et leur apporte informations et conseils en assurant une veille réglementaire. L'association sensibilise les donneurs d'ordre au transport, adhérents ou non, aux enjeux de décarbonation et de transition écologique et les accompagne dans la réflexion et le pilotage de leurs plans d'actions en leur proposant des solutions adaptées à leurs enjeux.

L'AUTF valorise et défend les intérêts des Chargeurs auprès des pouvoirs publics et dans les différentes instances internationales, européennes et nationales.

Son expertise et sa notoriété font de l'AUTF un interlocuteur privilégié et le porte-parole des Chargeurs auprès des parties prenantes publiques et privées ainsi que des médias.